

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 25/51

Le NEUF décembre de l'an deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Véronique HAÏTCE.

Etaient présents : *Mmes Anne-Claire CAMAIN, Julie COLLANGE, Corinne LACOSTE, Nathalie MONTADAT,*

*MM Jean-Jacques ALMERO, Eric GEORGET, Hubert MARTY, Denis VAILLANT*

Procurations : *Mme Marie-Laure BOUCHERET à Mme Corinne LACOSTE, Mme Sandrine VANCOPPENOLLE à Mme Véronique HAÏTCE, M. Domingo MUJICA à M. Hubert MARTY*

Absents : *Mme Mathilde PEYREGA, MM. Laurent ZANDONA, Pierre ROGNANT*

Date de convocation : 3 décembre 2025

Secrétaire de séance : *Madame Anne-Claire CAMAIN*

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

### Objet : Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Une enquête de recensement des habitants de la commune de Goyrans est programmée du 15 janvier au 14 février 2026. À cette fin, le recrutement temporaire de deux agents recenseurs (le nombre est fixé par les dispositions légales et fonction de la population de la commune) doit être engagé. Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce recrutement et d'autoriser le maire à conduire celui-ci.

En fonction des dispositions en vigueur et de la subvention allouée pour l'opération de recensement, il est également proposé de fixer la rémunération des agents recruteurs à 1,20 € par logement et 1,80 € par bulletin individuel (papier ou internet), ainsi qu'un forfait pour frais kilométriques d'un montant de 50 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- à procéder au recrutement deux agents recenseurs,
- à rémunérer ces agents aux tarifs fixés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 9 décembre 2025.

Fait à Goyrans, le 9 décembre 2025.

Véronique HAÏTCE



Maire de Goyrans